

**PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE de l'association
« SECTION FRANÇAISE du CIP FRANCE-SERBIE-MONTENEGRO du ROTARY
INTERNATIONAL » du 17 mars 2023**

L'assemblée générale de la « section française du CIP France-Serbie-Monténégro » convoquée par courrier en date du 03-03-2023 s'est réunie le 27-03-2023 en présence de 6 membres :

Sylvain Clément, Jean-Philippe Baur, Gonzague de Boissieu, Joanna Baur, Guy Cahané, Christian Hesse

Les points prévus par la convocation ont été régulièrement traités.

1- description du but et de l'objet de l'association

Renforcer la compréhension interculturelle et l'entente mutuelle entre les 3 pays, en amplifiant les actions internationales des clubs et des districts, à l'aide des programmes spécifiques du Rotary International.

2- présentation des statuts de l'association

Jean-Philippe BAUR a donné lecture des statuts de l'association et a répondu aux demandes des explications des participants.

3- vote pour l'acceptation des statuts » l'association

Après en avoir débattu et avoir reçu toutes les explications qu'ils souhaitaient, les participants à la présente assemblée générale ont voté à l'unanimité le texte des statuts , constituant ainsi l'Association « Section française du Comité Interpays France-Serbie-Monténégro du Rotary International » (CIP France Serbie-Monténégro)

4- Election du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association, un conseil d'administration de 5 membres a été élu.

Les candidats étaient : Jean-Philippe BAUR, Guy Cahané, Sylvain Clément, Joanna BAUR, Christian Hesse, Gonzague de Boissieu.

Ont été élus à l'unanimité : Jean-Philippe BAUR, Sylvain CLEMENT, Joanna BAUR, Guy CAHANÉ, Christian HESSE

A ce point de l'ordre du jour, les travaux de l'assemblée générale ont été suspendus pour permettre au conseil d'administration d'élire un Bureau. 1

Au retour des membres du CA, les travaux ont repris.

5- Présentation du bureau de l'association

Jean-Philippe BAUR, élu président du CA, donne les noms des membres du bureau :

Secrétaire : Sylvain Clément

Trésorière : Joanna Baur

6- Vote du siège social de l'association : 40 boulevard Emile Augier 76016 Paris

7- Points divers :

Il a été décidé par l'assemblée générale que, dans le cas où des points devraient être précisés pour permettre un bon fonctionnement du CIP, un règlement intérieur serait établi par le bureau et proposé au CA pour approbation.

En l'absence d'autres points de discussion, l'Assemblée générale constitutive est close par le président à 19h00.

Fait à Paris le 17 mars 2023

Le Président Jean-Philippe BAUR

Jean-Philippe BAUR

✓ Certified by  yousign

Le Trésorier Joanna BAUR

Joanna BAUR

✓ Certified by  yousign

Le Secrétaire Sylvain CLEMENT



✓ Certified by  yousign

